

## **Compte-rendu du Conseil Municipal du 4 avril 2019**

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 4 avril 2019 à 20 h 30 sous la présidence de Franck NOEL-BARON, Maire.  
Sandrine ROUX et Julien VIZADE sont excusés.

### **1. Le conseil valide le procès-verbal du précédent Conseil.**

### **2. Biens Sectionnaux**

C'est la commune qui assure le paiement des impôts fonciers des biens sectionnaux, à savoir :

- Bourleyre : 71.00 €
- Bretagnolle : 116.00 €
- Fromenty : 49.00 €
- Lacombe : 71.00 €
- Tavernat : 67.00 €

Le Conseil valide « l'état ».

### **3. Vote des budgets primitifs**

Le budget primitif de la commune est adopté :

Le budget fonctionnement s'équilibre à 371 793.00 € avec un virement de 52 775.45 € à la section investissement.

Le budget investissement s'équilibre à 393 419.80 € avec un excédent reporté de l'année précédente de 190 862.69 €.

Le budget assainissement s'équilibre à 483 387.27 € avec un déficit antérieur reporté de 12 381.21 €

Le budget Boulangerie est voté.

Tous ces budgets sont adoptés à l'unanimité.

#### **4. Subventions aux associations**

Le conseil reconduit le montant aux diverses associations, à l'exception de l'ADMR qui, après discussion est porté à 300.00 €.

Comité des Fêtes :	550.00 €
Association Culturelle :	550.00 €
Amicale des Pompiers :	75.00 €
Festival de Guitare :	400.00 €
Société de Pêche :	200.00 €
ADMR :	300.00 €

#### **5. Ouverture ligne trésorerie**

Pour le financement des travaux de la station d'épuration, il est nécessaire de recourir à l'ouverture d'une ligne de trésorerie dans l'attente du versement des subventions (préférée à un prêt à court terme), auprès de la Caisse d'Épargne d'un montant de 340 000 euros.

#### **6. Règlement intérieur du Cimetière**

Le règlement intérieur du cimetière, après quelques amendements, est adopté (il peut être consulté en Mairie).

Un condensé de ce règlement sera affiché à la porte du cimetière.

#### **7. Questions diverses**

L'éclairage des remparts nécessite une réfection. Le conseil accepte une nouvelle offre à 7 907.34 €.

**Jean-Paul PASCAL**  
**Adjoint au Maire.**